



# COMPETITIONS FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 11 JUIN 2018 – AMIENS, ANNEXE DE LA LIGUE – 18H30

Sous la Présidence de Claude COQUEMA.

Membres présents : Éric BARRUET, Nicolas SAUVAGE.

Membres excusés : Gérard DEBONNE, Jordan FELTESSE, Bruno PLUMECOCQ, Frank WINIESKI.

## 1. Retour sur le séminaire du 19 mai 2018

La Commission revient sur le séminaire du 19 mai 2018 à VILLENEUVE-D'ASCQ. Elle regrette tout d'abord l'absence des clubs de l'Escaut et des Flandres, ces derniers étant simplement représentés par leur Président de District, M. Cédric BETTREMIEUX.

Toutefois, les débats ont été de qualité et ont permis de présenter et discuter les points suivants :

- Bruno Plumecocq a présenté les contours des prochains labels fédéraux avec les objectifs en termes de structuration des écoles de futsal des clubs qui y prétendront en termes de nombre d'équipes de jeunes et d'éducateurs diplômés.
- Les obligations du futur statut des éducateurs pour les équipes des championnats de Ligue
- Retour sur l'organisation du jour de la rencontre avec rétroplanning avant l'heure du coup d'envoi et proposition de 2 chartes à lire par les joueurs.
- Nécessité de production auprès de la Ligue d'une convention liant le club et le propriétaire de la salle qu'il utilise pour les clubs évoluant le samedi (R1 en 2018/2019 puis R1 et R2 en 2019/2020).
- Présentation de la pyramide des compétitions régionales seniors masculins pour la saison 2019/2020 avec 1 groupe de Régionale 1 à 12 équipes et 3 groupes de Régionale 2 à 10 équipes.

La Commission tient à remercier toutes les personnalités (membres du Conseil de Ligue, membres des Commissions de Ligue et des Districts, dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs, ...) présentes lors des deux séminaires qui ont permis à toutes les composantes de la grande famille du Futsal des Hauts-de-France de se réunir, de débattre et de proposer ce projet, voté finalement lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 9 juin à ABBEVILLE.

## 2. Championnats Masculins Futsal

La Commission prend connaissance des classements au 11 juin, sous réserve des dernières procédures en cours.

Elle félicite chaleureusement Compiègne Futsal pour son accession en Division 2 et apporte tous ses vœux de réconfort à Avion Futsal qui a échoué de peu sur la dernière marche des barrages pour la deuxième année consécutive.

La Commission prend note du préprojet de fusion des clubs de Faches-Thumesnil AJM et de Lille FFB pour devenir Lille-Faches Football.

Sur proposition du Président de la Ligue et après discussion de ses avantages et de ses inconvénients, la Commission décide d'appliquer l'article 64-1 du Règlement Particulier de la Ligue pour les équipes réserves appelées à évoluer au niveau R1 dès la saison 2018/2019, stipulant qu'une équipe ne peut participer à la division immédiatement inférieure à celle où se trouve l'équipe de son club de niveau supérieur. Cette disposition s'appliquera également pour les équipes réserves appelées à évoluer au niveau R2 lors de la saison 2019/2020.

La Commission a envoyé le 26 mai 2018 un courrier à chacun des clubs susceptibles de participer au championnat de Ligue 2018/2019 précisant les conditions de participation en fonction du niveau de compétition envisagé afin que chacun puisse se préparer et manifester ses choix pour la prochaine saison. Elle regrette le faible nombre de réponses mais remercie les clubs ayant manifesté leurs intentions pour la prochaine saison. Ont été reçues plusieurs demandes particulières :

- Rétrogradation vers la Régionale 2
  - Doullens CSA
- Rétrogradation vers les Districts
  - Hoymille ASAF Futsal
  - Pont-Sainte-Maxence Communaux
- Refus d'accession en Régionale 2
  - Jussy Futsal (Aisne)
  - Saint-Quentin Espoirs (Aisne)
  - Guise Futsal (Aisne)

Les mouvements de fin de saison paraîtront dans un PV ultérieur spécifique.

Les bordereaux d'inscription seront envoyés dès que possible aux clubs concernés par le Championnat de Ligue 2018/2019. La date limite des inscriptions est fixée au 15 juillet 2018. Il n'y sera faite aucune exception. En cas d'absence d'engagement à cette date, les équipes concernées seront remises à disposition de leurs Districts respectifs et il sera procédé au repêchage d'autant d'équipes que nécessaire pour obtenir 10 équipes en Régionale 1 et 40 équipes en Régionale 2.

Enfin, il est rappelé aux clubs appelés à évoluer en R1 qu'il leur faudra fournir une convention de mise à disposition de l'installation sportive remplie par le propriétaire de la salle, offrant un créneau horaire le samedi après-midi avec coup d'envoi compris entre 15H00 et 20H00. Cette convention est à fournir pour le 30 juin 2018.

### **3. Coupe Nationale Futsal**

La Commission va demander l'ouverture des inscriptions pour la saison 2018/2019. L'engagement est obligatoire pour les clubs évoluant en championnat national ou régional et est ouvert aux clubs évoluant en championnat de District de Futsal. La date limite des engagements est fixée au 31 août.

### **4. Coupe de la Ligue Futsal**

La finale s'est déroulée le samedi 9 juin à DUNKERQUE, en lever de rideau de la finale du Championnat de France de Division 1 et a vu la victoire de Roubaix AFS 2 face à Villeneuve-d'Ascq Futsal lors de la séance de tirs au but après une rencontre riche en rebondissements.

La Commission se réjouit de l'image extrêmement positive donnée par cette finale et tient à féliciter chaleureusement :

- Les deux finalistes pour la qualité technique et le spectacle proposés ainsi que pour le fair-play affiché pendant et autour de la rencontre.
- Le corps arbitral et ses accompagnants pour la qualité de la prestation unanimement saluée.
- Le club de Tétèghem Futsal et la ville de DUNKERQUE pour la mise à disposition de leurs installations sportives et la parfaite organisation, tant sur la plan logistique qu'humain de cette finale.

Pour cette compétition également, la Commission va demander l'ouverture des inscriptions pour la saison 2018/2019. La Coupe de la Ligue est ouverte aux équipes seniors A des clubs évoluant en championnat de ligue et de premier niveau de district de futsal, elle est également ouverte aux équipes B, évoluant dans les mêmes championnats, des clubs dont l'équipe A participe à un championnat national. L'engagement est obligatoire pour les équipes de niveau Ligue. La date limite des engagements est fixée au 31 août.

## **5. Championnat Féminin Futsal**

La Commission prend connaissance des derniers résultats du championnat. Cette semaine est consacrée au rattrapage du dernier match en retard permettant d'arriver à l'orée des deux dernières journées sans aucun retard.

Elle prend note du forfait général de Lille FFB et le regrette.

La Commission regrette toujours de ne pas avoir pu faire infléchir, au terme de plusieurs discussions avec son Président, la position du District Flandres de ne pas désigner d'arbitres sur les rencontres organisées sur son territoire.

Enfin, la Commission enverra un courrier expliquant la décision du Conseil de Ligue de confier l'organisation de l'offre de pratique Futsal à destination des féminines aux Districts (cf. PV du Conseil de Ligue du 10/04/2018).

## **6. Championnat Football Entreprise**

La Commission prend connaissance des derniers résultats.

Elle félicite le club des Hospitaliers de Valenciennes qui remporte le premier titre de champion des Hauts-de-France de Foot Entreprise. Toutefois, sont regrettés les forfaits généraux de Gondecourt Reydel et Amiens Valéo.

La Commission a organisé une réunion pour l'organisation de la saison 2018/2019. A été proposée l'intégration des clubs de Reims Caillet et des Municipaux de Charleville-Mézières. Les débats ont été très enrichissants et la Commission remercie les clubs pour leur implication. Une ébauche de calendrier va être prochainement proposée et adressée aux clubs sur la base d'un championnat à 10 équipes.

## **7. Coupe de la Ligue Football Entreprise**

La finale s'est déroulée le samedi 2 juin à WASQUEHAL, l'organisation ayant été confiée à Villeneuve-d'Ascq Gendarmerie. Elle a vu la victoire de Villeneuve-d'Ascq Gendarmerie face à Valenciennes Hospitaliers sur le score de 3-2. Une finale pour la 3<sup>e</sup> place avait été organisée en lever de rideau, remportée par Lille Gazélec face à Lille Droit sur le même score.

La Commission se réjouit de l'image extrêmement positive donnée par cette journée finale et tient à féliciter chaleureusement :

- Les deux finalistes pour le spectacle proposé ainsi que pour le fair-play affiché pendant et autour des deux rencontres.
- Le club de Villeneuve-d'Ascq Gendarmerie et la ville de WASQUEHAL pour la mise à disposition de leurs installations sportives et la parfaite organisation, tant sur la plan logistique qu'humain de cette finale.

## **8. Championnat Beach Soccer**

Les phases de District ont débuté. Il est rappelé aux Districts de fournir le nom des clubs qualifiés pour le lundi 18 juin au plus tard pour l'établissement du calendrier.

Rappel du format du championnat :

- Un championnat de 6 équipes
- Nombre de qualifiés par District selon le nombre d'engagés lors des précédentes éditions :
  - 4 pour le District de la Côte d'Opale
  - 2 pour le District des Flandres (Ex Maritime Nord)
- Une seule phase aller, donc 5 rencontres par équipe
- Dates :
  - Samedi 23 juin 2018 (2 rencontres par équipe), lieu à définir
  - Samedi 30 juin 2018 (2 rencontres par équipe), lieu à définir
  - Samedi 7 juillet 2018 (1 rencontre par équipe), LE TOUQUET
- La phase finale réunira les 4 meilleures équipes de la phase de championnat pour un format « ½ finale – finale » la dimanche 8 juillet au TOUQUET.

La Ligue qualifiera 2 clubs pour la ½ finale nationale qui se tiendra à AMNEVILLE les 21 e 22 juillet 2018.

La Compétition débutant le 23 juin, il est demandé aux Districts concernés de fournir le nom des clubs qualifiés pour le lundi 18 juin au plus tard pour l'établissement du calendrier.

Prochaine réunion :

- Sur convocation

Fin de réunion : 20H30

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Secrétaire de la Commission,  
Nicolas SAUVAGE

Le Président de la Commission,  
Claude COQUEMA